

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis public est, par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 13 mars 2023 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure :

➤ **959, rang Sainte-Anne, lot 5 389 539 (Zone A-3)**

La dérogation mineure est demandée avant l'obtention d'un permis visant la construction de deux bâtiments complémentaires (garage et abri d'auto) ayant une superficie totale dépassant 36 % la superficie du bâtiment principal soit un écart de 11 % par rapport au 25 % autorisé par le deuxième paragraphe de la sous-section 7.2.4 du règlement de zonage numéro 217.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 23 FÉVRIER 2023



Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 12 h 00 de l'avant-midi, le 23^{ième} jour de février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23^{ième} jour de février 2023.



Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière